



10- Le risque lié à l'utilisation de produits pyrotechniques

Description

Ce sont les risques présentés par les matières ou objets explosibles lors de leur décomposition fonctionnelle ou accidentelle

Toute substance ou tout mélange de substances solide ou liquide qui est en soi susceptible, par réaction chimique, de dégager des gaz à une température, une pression et une vitesse telles qu'il en résulte des dégâts dans la zone environnante.

Exemples de situation, matériel ou produits susceptibles d'engendrer le risque

Situation	Matériel	Produit
<ul style="list-style-type: none"> - Les explosions générées par une substance explosive par nature ou susceptible de le devenir par transformation physico-chimique avec ou sans contact avec l'air ambiant - Les explosions dues à l'inflammation d'une ATmosphère EXplosive (ATEX) : une ATEX est le mélange d'un combustible (sous forme de gaz, vapeurs, poussières, etc.) avec un comburant (le plus souvent l'oxygène de l'air). 		<ul style="list-style-type: none"> - Réactions violentes de produits avec l'air (cas des composés pyrophoriques) - Poudres pulvérulentes - Poussières de bois - Acide picrique cristallisé - Produits auto réactifs - Produits réagissant violemment avec l'eau ou l'air humide - Décomposition violente de substances ou préparations explosives sous l'action de la chaleur, d'un choc, d'un frottement, d'un rayonnement lumineux ou d'un catalyseur - Réaction de polymérisation incontrôlée

Principales obligations réglementaires

Références réglementaires	Exigences réglementaires
Décret n°2013-973 du 29 octobre 2013, relatif aux études de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - En complément du Document unique d'évaluation des risques, le chef d'établissement rédige une étude de sécurité pour chaque activité pyrotechnique afin de déceler toutes les possibilités d'événements pyrotechniques et établir, dans chaque cas, leur nature et les risques encourus par les travailleurs, de détermine les mesures à prendre pour éviter les événements pyrotechniques et de limiter leurs conséquences. - Le chef d'établissement doit assurer la formation du personnel préposé au stockage, au transport et à la mise en œuvre de ces produits.

Moyens de prévention envisageables	
COLLECTIF	INDIVIDUEL
HUMAIN	
Formation spécifique des personnels au risque lié à la manipulation de ces produits.	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé - Respect des consignes de stockage et des procédures de manipulation - Exemplarité
ORGANISATIONNEL	
<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de ces substances dans les laboratoires - Prise de précaution pour supprimer l'électricité statique dans les armoires anti-feu (prise de terre) - Délimitation des zones à risques Signalisation <ul style="list-style-type: none"> - Affichage des consignes générale de sécurité régissant les règles d'accès et de sécurité dans les locaux de stockage - Etablissement de mode opératoire pour chaque poste de travail - Interdire toute source d'ignition 	Suivi médical du personnel exposé.
TECHNIQUE	
Respect des règles de construction des locaux de stockage (règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP)	Equipements de protection individuelle adaptés (EPI) : lunettes, écran facial, gants.